

APRÈS LE PASSAGE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, C'EST AU SÉNAT DE SE PRONONCER SUR LA LPR

LA LPR TOURNE LE DOS AUX REVENDICATIONS DES PERSONNELS ET DES ÉTUDIANT-ES, ELLE DOIT ÊTRE ABANDONNÉE !

La crise sanitaire exige des moyens immédiats dans l'enseignement supérieur et la recherche

La crise sanitaire et la rentrée historique que nous vivons mettent encore davantage en lumière le sous-financement chronique de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). L'urgence est à l'amélioration des conditions de travail des personnels et d'études des étudiant·es, au soutien de la recherche et des formations et non à faire passer une loi destructrice pour le service public de l'ESR.

L'ESR a besoin d'un recrutement massif de titulaires dès maintenant pour se remettre à flot et répondre à l'explosion des effectifs étudiant·es, avec tous les moyens nécessaires pour un enseignement en présence des étudiant·es compatible avec les précautions sanitaires nécessaires. La situation sanitaire ne doit pas servir de prétexte à la généralisation de l'enseignement à distance comme solution «miracle» au manque de moyens et au sous-financement chronique de l'ESR. L'ESR a aussi besoin de stabilité dans l'emploi : les personnels précaires doivent être titularisé·es. Une augmentation du nombre de mètres carrés et des budgets sont indispensables pour l'accueil des 57000 étudiant·es supplémentaires par rapport à la rentrée dernière.

Le budget 2021 entérine l'absence d'effort budgétaire significatif pour répondre à la situation de dégradation de la recherche et de l'université liés à la crise sanitaire !

Nous exigeons toujours l'abandon du projet de LPR (Loi de programmation de la Recherche)

L'annonce budgétaire d'augmentation progressive, pour arriver à 5 milliards d'euros supplémentaires sur 10 ans ne permet même pas d'atteindre les 1 % du PIB pour la recherche publique. La programmation budgétaire, dont les montants sont considérés comme

largement insuffisants par toute la communauté, reste sur 10 ans malgré les amendements de plusieurs groupes parlementaires demandant le raccourcissement de cette programmation.

Le projet de loi développe exclusivement le financement de la recherche par appels à projets, notamment via l'ANR, au détriment de financements pérennes alloués aux unités de recherche. Il encourage ainsi la mise en concurrence à tous les étages, et oriente et limite les thématiques de recherche à des sujets «porteurs» et/ou «valorisables» par le privé.

Le débat à l'assemblée nationale n'apporte aucun changement sur l'article 3 actant la création de chaires de professeur·es junior·es ni sur l'article 6 concernant les "CDI de mission scientifique" qui ouvrent la voie à une précarisation généralisée et à la destruction du service public de l'ESR.

Nous ne lâcherons rien de nos revendications de postes statutaires et de moyens récurrents.

Le personnel de l'ESR comme les étudiant·es, ont massivement fait savoir par des manifestations et de nombreuses interpellations qu'ils et elles rejettent ce projet de LPR. Parallèlement, la ministre tente à travers un protocole d'accord "relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières" de faire accepter les mesures de la LPR qui font l'objet d'une contestation généralisée en «échange» essentiellement de promesses d'augmentation de primes largement individualisées.

Nous devons afficher notre détermination à construire un grand service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, au service de toutes et tous, avec des moyens humains, financiers et matériels garantis et pérennes, au sein duquel la précarité n'est plus de mise.

RASSEMBLEMENT ET CONFÉRENCE DE PRESSE

MARDI 13 OCTOBRE

À L'ENTRÉE DU SITE SAINT-CHARLES À MARSEILLE

14H

